

Sahel Agroforesterie

Une publication conjointe de l'Université Laval et du Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF)

Numéro 4 – Septembre 2005

Recherche en agroforesterie et développement au Sahel

De nouveaux objectifs pour poursuivre une collaboration fructueuse

Jean Bonneville et Nicole Demers*

Après une première phase, de 1998 à 2002, l'Université Laval et l'ICRAF ont obtenu du CRDI le financement nécessaire à la poursuite jusqu'en 2007 de leur principal projet conjoint en Afrique de l'Ouest. Sahel Agroforesterie, qui a vu le jour grâce à ce projet, peut ainsi vous revenir à nouveau. Sa seule préoccupation est de donner une tribune et un lieu d'échange à tous ceux et celles qui ont à cœur le mieux-être des populations sahéniennes et la contribution que peut y apporter l'agroforesterie.

Améliorer le bien-être des ménages ruraux du Sahel, tel est l'objectif fondamental du projet conjoint de l'ICRAF et de l'Université Laval. Pour y parvenir, on favorise l'utilisation à grande échelle d'options agroforestières prometteuses, lesquelles offrent à la fois des bénéfices sur le plan socioéconomique et environnemental. Ce projet est financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), une société d'État canadienne qui finance des activités de recherche qui bénéficient directement aux pays en développement et à leur population. Le projet constitue la suite d'une phase initiale qui a commencé en mai 1998 et qui s'est terminée en

décembre 2002. Cette deuxième phase, qui a officiellement débuté en février 2004 pour une durée de trois ans, porte le titre suivant : « *Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel. Diffusion à grande échelle des options agroforestières* ». Trois pays sont couverts par les activités du projet : le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.

Quatre objectifs spécifiques

Élaboré sur la base des résultats obtenus en première phase, le projet actuel est construit autour de quatre objectifs spécifiques. Le premier vise à analyser les facteurs socio-économiques, culturels et institutionnels déterminants en ce qui concerne

l'agroforesterie au Sahel. On veut ainsi être en mesure de développer des partenariats stratégiques pouvant favoriser l'adoption des diverses options agroforestières.

L'agroforesterie est pratiquée depuis fort longtemps au Sahel. Avec le deuxième objectif, on cherchera à mieux connaître le savoir traditionnel en la matière, celui que détiennent les paysans principalement. On étudiera aussi les diverses formes d'adaptation que ceux-ci ont apporté aux innovations agroforestières qui leur ont été proposées jusqu'ici. On prêtera également une oreille attentive à leurs besoins et préférences pour d'autres options agroforestières.

Dans ce numéro

L'arbre au Sénégal – Beaucoup plus que du bois ! p.3
Le partenariat en agroforesterie. p.5

Le troisième objectif concerne davantage ceux qui sont intervenus depuis quelques dizaines d'années pour faire connaître davantage l'agroforesterie et introduire de nouvelles techniques. On évaluera les divers modes de diffusion et de vulgarisation qui ont été employés. À partir de là, on tentera de mettre au point des stratégies et des méthodes plus efficaces. C'est une démarche de recherche-action qui servira à atteindre cet objectif. Elle impliquera tous les intervenants concernés, ce qui inclut bien sûr les paysans puisque ce sont eux qu'on cherche ultimement à rejoindre et appuyer.

Le quatrième objectif vise pour sa part le renforcement des capacités institutionnelles en matière de recherche, enseignement, vulgarisation et développement. Pour y parvenir, une meilleure compréhension et une véritable intégration des aspects sociaux, économiques, culturels et politiques de l'agroforesterie sont essentielles. Le projet y consacre donc une bonne partie de ses efforts. Pour compléter cette action, le projet fera en sorte d'assurer une plus large diffusion de l'information et de la documentation touchant l'agroforesterie.

La réalisation du projet implique la collaboration de nombreux intervenants provenant de divers horizons : services nationaux de recherche agricole (IER au Mali, INERA au Burkina Faso et ISRA au Sénégal) ; structures de développement (projets, ONG, services gouvernementaux, organisations paysannes ou autres), secteur privé (pépiniéristes notamment) ; institutions d'enseignement (écoles de formation technique, universités) et bien sûr les paysans, qui demeurent les premiers concernés. En effet, seule la synergie créée par la collaboration entre tous ces intervenants est à même d'améliorer le processus de diffusion des options agroforestières et de faire en sorte que celles-ci correspondent plus étroitement à la situation et aux

besoins des paysans, deux conditions essentielles qui devraient permettre d'en généraliser l'utilisation. La réalisation du projet suppose également un travail de conscientisation et d'information auprès des décideurs. Leur rôle est capital et leur implication indispensable lorsqu'il s'agit d'intervenir à grande échelle, en agroforesterie comme en toute autre matière.

Activités réalisées et perspectives

Nous aurons l'occasion de revenir dans les prochaines parutions de *Sahel Agroforesterie* sur les activités

en cours et les résultats obtenus dans le cadre de ce projet. Mais pour résumer brièvement ce qui a été entrepris jusqu'ici, mentionnons à tout le moins qu'une réunion régionale a d'abord permis aux responsables du projet sur le plan régional et national de se rencontrer à Bamako les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2004 pour convenir d'un plan de mise en œuvre concerté des diverses opérations. Dans chaque pays participant, un facilitateur appartenant aux services nationaux de recherche agricole a ensuite pris le relais et présenté le projet aux partenaires de la

Suite en page 8

Pour une appropriation durable des technologies agroforestières au Sénégal

Diaminatou Sanogo*

Une des contraintes majeures à l'adoption des technologies agroforestières au Sénégal est la faible disponibilité du matériel végétal (plants et semences). Les paysans sont généralement habitués à recevoir les plants gratuitement par le service des Eaux et Forêts ou les projets de développement qui passent des contrats de production de plants en échange de vivres. Les initiatives paysannes pour produire le matériel végétal demeurent donc très timides et les quelques pépiniéristes privés n'arrivent pas à vendre dans un système où les dons prédominent. Alors comment encourager la production de semences et de plants par les paysans eux-mêmes d'autant que de nombreux projets ont déjà échoué malgré l'assistance technique ? Cette question a fait l'objet de réflexions lors de l'atelier qui s'est tenu le 18 novembre 2004 à Bambey.

L'idée émise et approuvée par les douze participants, des chargés de vulgarisation provenant de structures de développement partenaires du projet « Nouer des liens... », (NLRAD)

est d'encourager les pépinières privées et d'organiser la vente des plants. Selon ces techniciens spécialisés, il faut pour cela une large implication des conseils ruraux qui, après consultation avec les populations, se chargeraient d'acheter les plants auprès des pépiniéristes privées pour les revendre aux paysans ou leur faire des prêts. Les conseils ruraux peuvent être considérés comme le cadre économique et institutionnel idéal permettant la production durable des plants et une sécurisation des débouchés. Dans cette perspective, il a été suggéré d'impliquer l'association des conseils ruraux au sein du consortium national recherche – enseignement – développement (CRED) mis en place par le projet. Voilà qui pourrait contribuer à favoriser l'appropriation durable des technologies agro-forestières, si on s'assure par ailleurs de la formation des paysans aux techniques sylvicoles.

*Diaminatou Sanogo est chercheur au CNRF/ISRA et facilitatrice pour le projet NLRAD au Sénégal.

L'arbre au Sénégal

Beaucoup plus que du bois !

Alain Olivier, Frédéric Lebel et Samba Arona Ndiaye Samba*

Un arbre, ce n'est pas uniquement du bois ! Les produits non ligneux de l'arbre peuvent en effet être à l'origine d'une proportion considérable du revenu des paysans. Une étude réalisée dans la région de Thiès, au Sénégal, dans le cadre du projet « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel », le démontre clairement.

On savait déjà que les produits forestiers non-ligneux (PFNL), ou produits non ligneux des arbres, peuvent représenter une part importante de la production des forêts, des parcelles agroforestières et des arbres hors forêt (Bellefontaine *et al.*, 2001). Noix, fruits, huiles, condiments, fourrages, produits médicinaux, fibres, tanins, les produits qu'on peut tirer des arbres sont innombrables. Et c'est sans compter les divers services qu'il rendent à l'environnement : lutte contre l'érosion et amélioration de la fertilité des sols, ombrage, séquestration du carbone...

On comprend donc que de plus en plus de gens s'intéressent à l'apport des PFNL à l'économie paysanne. En favorisant la diversification des activités en milieu rural, l'exploitation des PFNL pourrait entraîner une plus grande stabilité des revenus des paysans, réduisant par le fait même les risques qu'ils encourent dans leur production agricole.

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en économie rurale réalisé à l'Université Laval (Lebel, 2003), avec le soutien financier du Centre

de recherches pour le développement international (CRDI) et l'appui de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et du World Agroforestry Center (ICRAF), on a donc tenté d'analyser l'importance des PFNL dans l'économie des ménages villageois de la région de Thiès, tout en cherchant à identifier certains problèmes liés à la commercialisation de ces produits.

Des produits à l'usage de toute la famille

Après avoir effectué une enquête auprès de 101 ménages issus de trois villages (Fandène, Palo et Pir), organisé 10 groupes de discussion villageois, interrogé 37 consommateurs et 54 commerçants des quatre plus grandes villes du Sénégal (Dakar, Thiès, Kaolack et Saint-Louis), on a pu démontrer que les PFNL sont loin d'être des produits marginaux dans la consommation des ménages.

Les produits de plusieurs espèces ligneuses sont en effet consommés par tous les membres de la famille. Le rônier (*Borassus aethiopum*) est très apprécié pour ses fruits, qui sont utilisés en alimentation humaine et animale, mais aussi pour les pétioles de ses longues feuilles, qui servent à la cuisson des aliments. C'est le cas par exemple à Fandène, où 94 % des ménages interrogés les utilisent comme combustible. Les feuilles de ce palmier sont également très utilisées. Elles entrent en effet dans la confection des cases de la majorité des ménages et sont à l'origine de nombreux produits artisanaux.

Le baobab (*Adansonia digitata*) est lui aussi très apprécié, notamment pour ses feuilles et ses fruits, qui font partie de l'alimentation de la majorité des ménages des trois villages de l'étude. Mais les arbres exploités par les paysans ne se résument pas à ces deux espèces. À titre d'exemple,



photo : F. Lebel

Produits du rônier au bord de la route

Recherche

dans les trois villages de l'étude, 22 espèces ligneuses fournissant du fourrage ont été répertoriées. Les PFNL ont aussi un rôle majeur à jouer dans la pharmacopée traditionnelle. C'est à eux qu'on fait généralement appel avant de recourir au médecin. Les PFNL revêtent donc une très grande importance dans la consommation des ménages des villages de la région.

Des produits qui rapportent

La commercialisation des PFNL peut par ailleurs apporter des revenus substantiels. En fait, la moitié des ménages interrogés estiment tirer plus du quart de leurs revenus de l'exploitation des PFNL, ce qui est considérable. Pour plus du tiers d'entre eux, c'est la moitié du revenu du ménage qui proviendrait des PFNL.

Dans les villages de l'étude, ce sont les produits du rônier et du manguier (*Mangifera indica*) qui rapportent le plus de bénéfices. Plusieurs produits du rônier sont commercialisés. La transformation de certains d'entre eux en produits artisanaux permet par ailleurs d'augmenter les bénéfices de l'exploitant. Le cas du manguier est assez particulier dans la mesure où plusieurs exploitants ont mentionné avoir planté récemment un grand nombre d'arbres. Les produits du baobab sont pour leur part peu commercialisés. En fait, chaque exploitant ne commercialise que les produits d'un nombre restreint d'espèces ligneuses. La diversification des PFNL mis en marché constituerait sans doute un atout pour les paysans. Parmi les espèces qui apparaissent les plus intéressantes, a priori, pour la région de Thiès, on peut noter le tamarinier (*Tamarindus indica*), consommé par de nombreuses familles sénégalaises et dont d'importantes quantités sont



photo : F. Lebel

Vente de produits forestiers non-ligneux au marché de Thiès

importées du Mali, l'anacardier (*Anacardium occidentale*) et le jujubier (*Ziziphus mauritiana*).

Des difficultés de mise en marché

Mais l'exploitation des PFNL, et en particulier leur commercialisation, fait face à de nombreuses contraintes. Pour les paysans des villages de l'étude, il semble que la plus importante lacune des filières de commercialisation concerne le secteur du transport. L'amélioration de ce secteur nécessiterait cependant l'implication des paysans dans des activités dans lesquelles ils ne sont pas encore impliqués, comme le stockage des PFNL au village, leur réception en ville et leur commerce au détail.

La commercialisation des PFNL peut apporter des revenus substantiels

Les PFNL revêtent une très grande importance pour les ménages villageois de la région de Thiès. Ils comblent une grande partie de leurs besoins alimentaires, font partie

intégrante de leur pharmacopée et leur procurent des revenus qui sont loin d'être négligeables. Si on pouvait encore en douter, on a donc ici la preuve que la conservation des arbres, dans les parcs agroforestiers, n'est pas qu'une question environnementale : c'est aussi, bien souvent, une affaire de sécurité alimentaire et de gros sous ! 🌳

Références

- Bellefontaine R., Petit S., Pain-Orcet M., Deleporte P., Bertault J.-P., 2001. Les arbres hors forêt ; vers une meilleure prise en compte. Cahier FAO Conservation 35. FAO, Rome, 214 p.
- Lebel, F. 2003. L'importance des produits forestiers non-ligneux pour les ménages agricoles de la région de Thiès, Sénégal. Mémoire de maîtrise (M. Sc.), Université Laval, Québec, Canada. 131 p.

*Alain Olivier est professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, à Québec. Frédéric Lebel travaille à présent comme enseignant à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) du Québec. Samba Arona Ndiaye Samba est chercheur de l'ISRA à Dakar.

Sénégal

Le partenariat en agroforesterie au service du développement villageois

Waly Ndiaye*



Le POGV2 (Projet d'organisation et de gestion villageoises - phase II) intervient auprès de 500 villages répartis dans 34 communautés rurales des régions de Kaolack, Fatick et Thiès, au Sénégal. Il est le fruit d'une convergence de vue entre l'État sénégalais, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque ouest africaine de développement (BOAD). Financé pour un montant de 14 milliards de FCFA sur une période de 7 ans (2002-2009), ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appui aux populations rurales par une meilleure organisation et gestion des structures villageoises. En phase I, il visait plus particulièrement l'amélioration des revenus et des conditions de vie des plus démunis. Avec la phase II, l'emphase a été mise sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'objectif à long terme du projet est d'aider les populations rurales de la zone d'intervention à développer leur propre capacité à améliorer d'une manière soutenue et durable leurs conditions d'existence et leur niveau de vie. Le projet comporte trois composantes : développement des capacités villageoises ; programme d'infrastructures villageoises ; appui aux systèmes de production durable et diversification des revenus.

Mode d'intervention

La mise en œuvre des activités du projet passe par une approche participative. Elle repose sur la

conclusion d'un accord entre le village et le projet sur un plan de développement villageois consensuel. L'exécution du plan est quant à elle sous-tendue par une stratégie de « faire-faire » où l'intervention directe sur le terrain est assurée par des opérateurs partenaires polyvalents (OPP). Les appuis demandant une forte composante technique sont donnés à contrat à des prestataires spécialisés : services techniques, ONG, bureaux d'études, etc.

Les interventions du projet sont basées sur la participation des populations en ce qui a trait à l'identification des contraintes et la proposition de solutions adaptées aux besoins du terroir. Des actions d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités sont réalisées à cet effet auprès des populations organisées en comités villageois de développement (CVD), dont la mission est de réaliser et mettre en œuvre les plans de développement villageois (PDV) avec l'appui des partenaires.

Les CVD sont des organes de coordination, de concertation et de programmation des activités communautaires. Ils constituent un outil de cohésion sociale et servent d'interface entre les populations et les différents partenaires extérieurs. Les membres du bureau CVD sont choisis démocratiquement par

l'assemblée générale villageoise (AGV), ils sont généralement constitués de 10 à 15 membres, ce nombre étant fonction de la taille du village, d'une part, et du degré de dynamisme des populations, d'autre part. On y trouve des représentantes des divers groupes sociaux composant le village (femmes, hommes, jeunes) et des représentantes des structures

associatives existantes (GIE de producteurs, d'éleveurs, associations, etc.). Ils comprennent également des personnes-ressources, qui

sont admises par cooptation.

La mise en œuvre des activités du projet passe par une approche participative

Caractérisation de la zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet est située dans le Bassin arachidier. Elle est constituée de trois sous-zones. Le Centre-Nord, caractérisé par une pluviométrie aléatoire, souvent déficitaire, de 300 à 500 mm/an et un équipement obsolète des producteurs. C'est une zone fragile qui n'est pas protégée contre l'érosion éolienne. Ensuite, le Centre-Sud, avec une pluviométrie variant de 350 à 600 mm/an, présentant des sols durement touchés par l'érosion éolienne et affectés par endroits par un phénomène de salinisation. La troisième zone, quant à elle, correspond au secteur le plus arrosé du Bassin arachidier, avec plus de 600 mm de pluie par année normalement. Elle est aussi la plus

Développement

vulnérable du fait de l'importante érosion hydrique qui affecte sa partie septentrionale. La dégradation du patrimoine foncier y est importante, la divagation des animaux s'ajoutant au problème de l'érosion hydrique.

Technologies agroforestières et partenariat

Les technologies agroforestières vulgarisées auprès des populations par le POGV2 sont les suivantes :

- embocagement de parcelles individuelles de culture avec des haies vives d'euphorbe (*Euphorbia balsamifera*) ;
- embocagement de parcelles individuelles de culture avec des haies vives de gommier (*Acacia senegal*), *Acacia laeta*, *Acacia mellifera* et *Bauhinia rufescens* dans les zones où l'euphorbe n'est pas adapté ;
- revalorisation des parcelles bien embocagées durant la première phase par le maraîchage et l'arboriculture (arbres fruitiers locaux ou exotiques) ;
- mise en place de brise vents de *Prosopis* sp et de *Parkinsonia* sp pour le renforcement des haies vives ;
- plantation et ou régénération naturelle du kad (*Faidherbia albida*) ;
- mise en place de techniques de CES/DRS (diguettes anti-érosives, cordons pierreux) ;
- intensification des cultures par le compostage en tas reproductible.

En matière d'agroforesterie et de gestion des ressources naturelles (GRN), il faut dire que le POGV2 entretient des relations de partenariat avec divers projets, services étatiques et organismes. Dans la zone sud, par exemple, des actions de lutte antiérosive et l'expérimentation d'espèces alternatives à l'euphorbe (*Euphorbia balsamifera*) sont ainsi menées avec l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) dans le cadre d'un accord de collaboration. Il

y a aussi les formations en techniques de pépinières, d'embocagement et de greffage qui sont elles réalisées par le service des Eaux et Forêts, sur une base de prestations de services.

Le POGV2 est également partenaire du projet « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement ». Il fait ainsi partie du consortium national recherche – enseignement – développement (CRED) mis sur pied par ce projet. À ce titre, le POGV2 a participé à des rencontres et ateliers qui lui ont permis de s'imprégner des objectifs du projet, de discuter des stratégies de mise en œuvre, d'harmoniser les activités avec les autres partenaires et de discuter du renforcement des liens entre la recherche, le développement et l'enseignement en matière d'agroforesterie au Sénégal.

Avec ce partenariat, le POGV2 bénéficiera aussi d'expertise et de ressources dans la domestication des fruitiers indigènes (le jujubier notamment, avec la variété améliorée *Gola*, qui permet d'obtenir une fructification six mois après greffage) et la mise en place de planches maraîchères de baobab (parcelles densément semées pour la production intensive de feuilles fraîches tout au long de l'année). Il pourra par ailleurs profiter des visites d'échanges entre agriculteurs qui seront organisées pour favoriser le partage et une plus large diffusion des connaissances et des expériences paysannes en agroforesterie. 🌱

*Waly Ndiaye est ingénieur agronome au siège du POGV2, B.P. 589, rue de la gare, Kaolack, Sénégal. Fax : (221) 941 38 40. Courriel : oualindiaye@yahoo.fr



Euphorbe en fleurs et, en arrière-plan, un cordon pierreux

photo : Y. Thériault

Du Québec au Sahel

Le 27 juin dernier, Annie Gosselin, Joannie Lavoie et Jennifer Dion arrivaient à Bamako en provenance de la ville de Québec, au Canada. Toutes trois sont étudiantes à l'Université Laval. Elles séjourneront au Mali pour une durée d'environ huit mois afin d'y poursuivre leurs travaux de recherche de maîtrise dans le cadre du projet « Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel » (NLRAD). Ce projet leur accorde appui financier et encadrement, tout comme à Yves Thériault, Cinthia Pagé et Cindy Garneau, arrivés quelque temps auparavant au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso respectivement.

Les sujets que ces étudiant-e-s aborderont sont directement reliés à l'un ou l'autre des objectifs du projet. Voici les titres retenus pour leur recherche. « La place des femmes dans le changement agricole en milieu rural bambara : exemple des technologies agroforestières », Jennifer Dion. « Impacts des approches utilisées en vulgarisation sur l'adoption des technologies agroforestières par les paysans du Burkina Faso », Cindy Garneau. « Le parc agroforestier selon la logique paysanne malienne », Annie Gosselin. « La vie quotidienne des enfants en milieu rural malien : exemple des technologies agroforestières », Joannie Lavoie. « L'impact de la communication dans le processus de vulgarisation d'innovations agroforestières au Mali », Cinthia Pagé. « Les nouvelles compétences de la communauté rurale et la diffusion et l'adoption des haies vives au niveau du terroir », Yves Thériault.

La réglementation agroforestière sous examen

Du 22 au 24 juin dernier, s'est tenu à Dakar un atelier sur la réglementation agroforestière au Sahel. Il était organisé

conjointement par l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), la direction des Eaux et Forêts du Sénégal, le *Desert Margins Programme* (ICRISAT) et le *World Agroforestry Centre* (ICRAF). Le principal objectif de cet atelier était d'évaluer comment les systèmes agroforestiers sont pris en compte par les législations de quatre pays sahéliens, soit le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Préalablement à la tenue de l'atelier, le juriste Ibrahima Ly, professeur à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD), avait été chargé d'étudier la question. Une fois son rapport présenté aux participants, ceux-ci ont pu travailler en groupes thématiques avec une idée précise des droits applicables (systèmes fonciers, tenure des arbres, réglementation forestière, etc.). Ils se sont par la suite retrouvés en plénière pour formuler des recommandations destinées à faciliter une meilleure prise en compte de l'agroforesterie par les législations des États concernés. Voilà assurément quelques pas dans une bonne direction.

Un an déjà pour le CPD – Sahel

Financé par le CRDI pour une phase pilote de deux ans, le projet « *Communication participative pour le développement au Sahel* » (CPD-Sahel) a démarré en novembre 2004 avec la tenue d'un atelier introductif sur les outils méthodologiques. Le projet vise à développer et à appliquer un programme de renforcement des capacités en communication participative afin d'appuyer le processus de « co-génération » et de « co-diffusion » des innovations agroforestières au Sahel.

La programmation s'appuie sur une stratégie de formation combinant des discussions face-à-face et des échanges sur un forum électronique (<http://www.ibsahel.org/forum>). Un thème différent est abordé à chaque étape et les échanges sont suivis d'activités d'application sur le terrain. Cette phase pilote du projet CPD – Sahel est mise en œuvre par l'ICRAF dans trois pays,

soit le Burkina Faso, le Mali, et le Sénégal.

Bourse d'étude ANAFE

Mme Fatmata Daffé a reçu du réseau africain pour l'éducation en agroforesterie, mieux connu sous son sigle anglais ANAFE (*African Network for Agroforestry Education*), une bourse d'étude lui permettant de poursuivre son projet de recherche de maîtrise en sociologie à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD). L'étude, qui s'intitule « Analyse des facteurs socioculturels et politiques affectant l'adoption des technologies agroforestières au Sénégal », a été menée en collaboration avec l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). Les résultats devraient être disponibles sous peu.

Vers des solutions à la dégradation des terres

Un nouveau projet, financé par le gouvernement de la Norvège, a récemment démarré ses activités dans cinq pays sahéliens : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Sa mise en œuvre est assurée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le *World Agroforestry Centre* (ICRAF) et l'Université de la Floride, en collaboration avec les autorités des pays concernés.

Ce nouveau projet a pour objectif général d'apporter des solutions au phénomène de dégradation des terres arides du Sahel grâce à la diffusion de technologies agroforestières appropriées. Il comprend trois composantes principales. La première concerne la recherche, la seconde s'intéresse à la vulgarisation et la troisième porte sur la question des politiques et la prise de décision. Chacune d'elles comporte des activités de formation et de renforcement des capacités à divers niveaux d'intervention.

Suite de la page 2

recherche, du développement et de l'enseignement dans le cadre de réunions nationales qui ont eu lieu en juin et juillet 2004 à Ouagadougou, Dakar et Ségou. La concertation des divers intervenants en agroforesterie étant au centre des préoccupations du projet, de telles réunions au niveau national sont également au programme pour 2005 et 2006. Elles constituent les points forts du travail en réseau que le projet veut entretenir à travers ce qu'il a été convenu d'appeler les consortiums recherche – enseignement – développement (CRED).

D'autres types d'activités sont également prévus pour la suite du projet. On y retrouve notamment des sessions de formation à l'intention des

paysans et des partenaires du développement (voir encadré en p.2), la mise en place de parcelles de démonstration, des rencontres entre paysans d'un même pays et de pays différents, la diffusion d'information par les radios communautaires, la préparation et la distribution de matériel de vulgarisation, ainsi que la publication d'articles scientifiques. Le projet permet par ailleurs à des étudiants canadiens et sahéliens de mener des activités de recherche en lien direct avec les objectifs du projet en leur offrant financement et/ou encadrement (voir p.7).

Par l'entremise de ce projet, l'ICRAF, en tant qu'institution de recherche, et l'Université Laval, comme institution d'enseignement et de recherche, souhaitent établir des liens directs avec les différents utilisateurs. C'est

la voie qu'ils ont choisi de prendre pour véritablement adapter les technologies agroforestières aux diverses réalités du milieu, tant sur le plan social, économique que culturel, et ainsi mieux répondre aux besoins à court, moyen et long terme. Ce faisant, chercheurs, professeurs et étudiants bénéficieront de l'indispensable contact avec ce qu'on appelle la réalité du terrain, laquelle est trop souvent une bien dure réalité pour ceux qui cultivent la terre au Sahel. 🌳

*Jean Bonneville est coordonnateur du projet pour l'Université Laval et rédacteur en chef de *Sahel Agroforesterie*. Nicole Demers est employée par l'Université Laval et travaille au sein du programme régional de l'ICRAF au Sahel où elle assure notamment la coordination régionale du projet.

Sahel Agroforesterie est publié conjointement par l'Université Laval et le programme régional Sahel du Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF – *World Agroforestry Centre*) en collaboration avec le CORAF et grâce à l'appui financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et du bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

Rédacteur en chef : Jean Bonneville / Université Laval
 Adjointe à la rédaction : Nicole Demers / ICRAF – Université Laval
 Mise en page : Aïssata Sylla / PAO Bougou, Bamako, Mali
 Impression : Imprimerie CFMAC, Bamako, Mali



World Agroforestry Centre
 TRANSFORMING LIVES AND LANDSCAPES

World Agroforestry Centre
 Programme Régional Sahel
 B.P. 320
 Bamako
 Mali

Téléphone : (223) 223 50 00
 Télécopie : (223) 222 86 83
 Site Internet :

<http://www.worldagroforestrycentre.org>

Nouer des liens entre la recherche en agroforesterie et le développement au Sahel. Phase II (NLRAD)

Site Internet :

<http://www.plg.ulaval.ca/projet-agf-sahel/>

Contact ICRAF : A. Niang
 Contact Université Laval : A. Olivier



**UNIVERSITÉ
 LAVAL**

Groupe interdisciplinaire de recherche
 en agroforesterie (GIRAF)
 Pavillon Paul-Comtois
 Université Laval
 Québec (Québec)
 Canada, G1K 7P4

Téléphone : (418) 656 2131 poste 3601
 Télécopie : (418) 656 7856

Site Internet : <http://www.plg.ulaval.ca/giraf>



CORAF

IDRC
 International Development
 Research Centre



CRDI

Centre de recherches pour le
 développement international



NDLR. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, il a été impossible de publier dans ce numéro la suite de l'article de Safiétoù Touré Fall intitulé « Sénégal. Le fruit de *F. albida* pour l'embouche bovine » tel qu'annoncé dans le numéro précédent. Toutes nos excuses à nos lecteurs.